

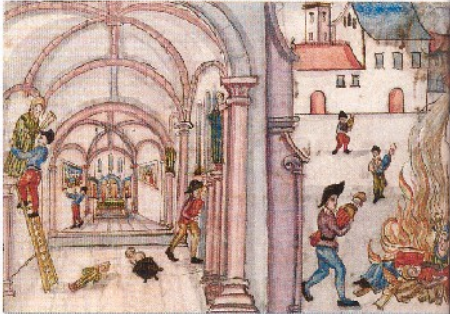
Doc. a : Erasme, Préface à la traduction du Nouveau Testament, 1516.

« Je suis tout à fait opposé à l'avis de ceux qui ne veulent pas que la Bible soit traduite en langue commune pour être lue par les gens du peuple, comme si l'enseignement du Christ était si voilé que seule une poignée de théologiens pouvait le comprendre, ou comme si la religion chrétienne se fondait sur l'ignorance. Je voudrais que les plus humbles des femmes lisent les Évangiles, les épîtres de Paul. Puisse ce livre être traduit en toutes les langues de sorte que les Écossais, les Irlandais, mais aussi les Turcs et les Sarrasins soient en mesure de le lire et de le connaître. »

Doc. b : Luther, 95 thèses, 1517.

« 45. Il faut enseigner aux chrétiens que celui qui, voyant son prochain dans l'indigence, le délaisse pour acheter des indulgences, ne s'achète pas l'indulgence du Pape mais l'indignation de Dieu.

86. ... pourquoi le Pape n'édifie-t-il pas la basilique de Saint-Pierre de ses propres deniers, plutôt qu'avec l'argent des pauvres fidèles, puisque ses richesses sont aujourd'hui plus grandes que celles de l'homme le plus opulent ? »



Doc. c : Destruction d'objets religieux dans une église de Zurich.

Doc. d : Luther, *De la liberté du chrétien*, 1520

« C'est la foi seule, sans aucun concours des œuvres, qui confère la justice, la liberté, la félicité. Si tu crois, tu obtiendras, si tu ne crois pas tu n'obtiendras pas. Tu dois t'abandonner avec une foi robuste et lui faire hardiment confiance, alors, à cause de cette foi, tous tes péchés seront pardonnés. »

Doc. e : Calvin, Ordonnance du 25 février 1539.

« On vous fait assavoir à toutes manières de gens que un chacun soit tenu de venir les dimanches ouïr la parole de Dieu ...

Item, que nul ne doive jurer ni blasphémer le nom de Dieu, et ce sus la peine la première fois baiser terre, la seconde baiser terre et trois sous, et la tierce d'être mis en prison trois jours.

Item, que personne n'ait à jouer à or ni argent, en sorte que ce soit sus la peine de cinq sous, pour une chacune fois. ...

Item, que personne n'ait à aller par la ville passé neuf heures sans chandelle, sus peine d'être mis en prison vingt-quatre heures..

Item, que personne n'ait à danser à point de danses, sinon aux noces, ne chanter chansons deshonnêtes, ni se déguiser, ne faire masques ni mômeries, et ce sus la peine de soixante sous, et d'être mis en prison trois jours au pain et à l'eau pour un chacun faisant du contraire. »

Doc. f : Acte de suprématie, 1534.

Cet Acte fut promulgué en Angleterre en novembre 1534 : Henri VIII avait demandé en vain à la papauté d'annuler son mariage avec Catherine d'Aragon qui ne lui avait pas donné d'héritier mâle. Passant outre l'autorisation papale et faisant voter l'annulation par une cour ecclésiastique anglaise, Henri VIII est excommunié. En retour, il fait voter l'Acte de Suprématie qui donne au roi et à ses successeurs le titre de « chef unique et suprême de l'Église d'Angleterre ». Aussitôt cet acte voté, Henri VIII met en application ses nouveaux pouvoirs en supprimant les monastères dont les biens sont sécularisés.

Doc. g : Chronologie de la réforme luthérienne

1517 Affichage des 95 thèses de Martin Luther à Wittenberg

1519 Charles Quint est élu Empereur par les 7 princes électeurs.

1520 Luther brûle la bulle "exsurge domine" qui lui ordonne de se rétracter : rupture avec le pape, il est excommunié en 1521.

1526 Première Diète (assemblée) de Spire (St Empire) : Le principe "cujus regio, ejus religio" (tel Prince, telle religion) est admis par Charles Quint

1529 Deuxième Diète de Spire (St. Empire) : Charles Quint annule les droits accordés aux protestants : protestation de plusieurs princes allemands.

Doc. h : Extrait d'*Exercices spirituels*, ouvrage de méditation et prière d'Ignace de Loyola (1491-1556), fondateur de l'ordre de la Compagnie de Jésus :

« Par ce terme d'exercices spirituels, on entend toute manière d'examiner sa conscience, de méditer, de contempler, de prier vocalement et mentalement, et d'autres opérations spirituelles, comme il sera dit plus loin. De même, en effet, que se promener, marcher et courir sont des exercices corporels, de même appelle-t-on exercices spirituels toute manière de préparer et de disposer l'âme pour écarter de soi toutes les affections désordonnées et, après les avoir écartées, pour chercher et trouver la volonté divine dans la disposition de sa vie en vue du salut de son âme. »

Doc. i : Décrets du concile de Trente (1545-1563)

« Les évêques doivent être irréprochables, sobres, chastes. (...) bref, qu'ils fuient les vices et suivent les vertus.

Le saint Concile (...) ordonne et déclare que la Vulgate [**Bible en latin**] soit tenue pour authentique (...) et que nul que ce soit, ne présume de la rejeter. (...) Qu'il y a 7 sacrements : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême onction, l'ordre et le mariage.

Instruire avec soin les fidèles, principalement au sujet de l'intercession des saints, de leur invocation, de l'honneur dû à leurs reliques et du légitime usage de leurs images. »